

Anglet



Hausse des tarifs au port de plaisance

La communauté d'agglomération Côte basque Adour a décidé mardi soir d'augmenter en 2013 les tarifs du port de plaisance de 2 %. Cette hausse, d'un montant similaire les années précédentes, avait été portée à 3 % en 2011, en raison des travaux d'aménagement qui ont été effectués dans le port. PHOTO P.B.

« Ce n'est plus possible de vivre comme ça »

AV. DE L'ADOUR Des locataires ont saisi la commission hygiène et sécurité qui a déclaré leur logement « indigne ». Les marchands de sommeil prospèrent sur l'urgence sociale

BENOÎT MARTIN

bayonne@sudouest.fr

« Ce n'est plus possible de vivre comme ça ! On veut mettre un coup de pied dans la fourmilière. Pour nous, pour les autres locataires et tous ceux qui vivent dans des logements insalubres », explique Pierre Mathieu, locataire d'une pièce de 9 mètres carrés, dans l'ancien hôtel-restaurant La Cour, au 69, avenue de l'Adour.

Pierre Mathieu et un autre locataire, Jérémie Aguelon, ont donc alerté le maire d'Anglet, Jean Espiondo, sur leur situation. La commission de sécurité et d'hygiène de la Ville a été saisie. Accompagnée par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la commission a visité les logements hier matin.

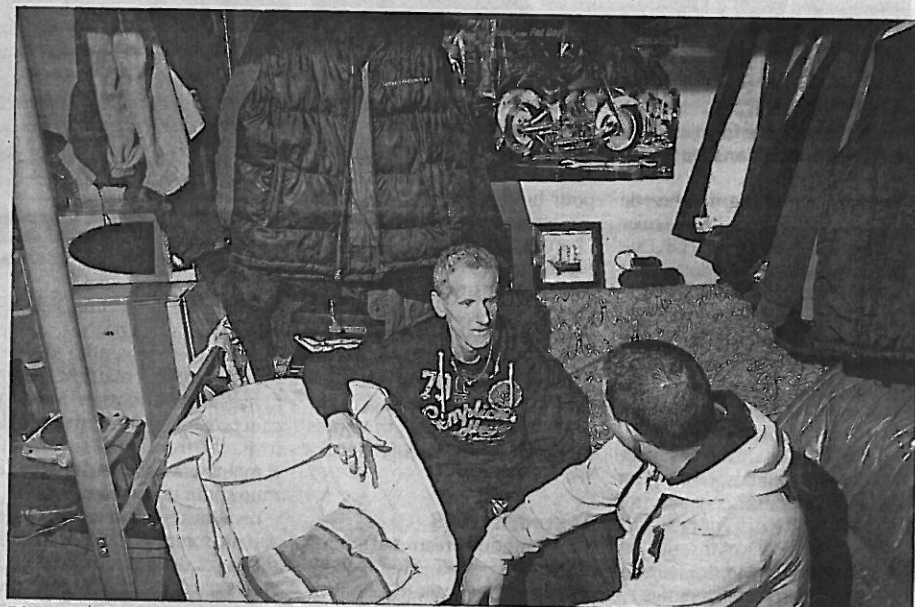
Forte odeur d'humidité

Plafonds imprégnés et mouchetés d'humidité, peintures écaillées, douches d'une saleté repoussante ou qui ne fonctionnent plus, prises électriques bousillées et complètement à nu, fenêtres qui ne ferment pas, radiateurs descellés, couloirs où s'entassent des vieux meubles, toilettes bouchées... Une petite visite suffit pour comprendre que personne ne devrait avoir à vivre dans de telles conditions.

« Neuf mètres carrés pourris pour 400 euros : c'est une honte ! Pour le même loyer, on trouve un studio à Bayonne ou Biarritz », enrage Pierre Mathieu, 56 ans, architecte et décorateur. Obligé de quitter en catastrophe son studio biarrot en juin, il atterrit au 69, avenue de l'Adour.

« Il y avait urgence : c'était cela ou la rue ».

Pareil pour Jérémie, 36 ans. Un divorce, un licenciement... Les accidents de la vie le font arriver là, avec son gros chien, en septembre, dans ce studio miteux d'à peine 12 mètres carrés. Sa maman n'est pas un garant avec les reins assez solides pour que Jérémie trouve un logement



Pierre Mathieu dans sa chambre de 9 mètres carrés et avec Jérémie Aguelon, un autre locataire de l'ancien hôtel-restaurant La Cour, avenue de l'Adour. PHOTO BERTRAND LAPÉGUE

dans le parc privé. « Là, j'en peux plus. J'ai des problèmes de bronches qui empirent avec cette humidité », précise Jérémie Aguelon.

Propriétaire pas au courant

« La commission hygiène et sécurité a effectivement constaté que les logements étaient indignes. Elle a surtout pointé la dangerosité des installations électriques. Normalement, on se retournerait vers le propriétaire », explique l'adjointe au maire d'Anglet en charge de l'habitat, Claudine Getten-Porché.

Problème : dans le cas de l'ancien hôtel-restaurant de l'avenue de l'Adour, les responsabilités sont un peu diluées. L'ancien hôtel-restaurant La Cour, tenu par Stéphane Pain, gérant de la SARL Painbiscay, a fini par être placée en liquidation judiciaire, le 24 septembre dernier.

« L'étude a pris le relais et touche les loyers, explique M^r Jean-Pierre

Abbadie, le mandataire liquidateur. Pour l'instant, aucun acheteur ne s'est montré intéressé par le fonds de commerce. Il va falloir que je transmette les baux des locataires au propriétaire des murs, Michel Dubois, et à sa société immobilière Sépia ».

Sauf que le propriétaire n'était pas au courant que le locataire du fonds de commerce louait à son tour des chambres à des personnes dans le besoin et l'urgence. « J'ai signé un bail avec le gérant de la SARL Painbiscay pour 1 400 euros par mois. C'est tout. Et j'apprends aujourd'hui qu'il demandait 400 euros par mois et par personne à six personnes ! Je ne suis responsable de rien », assure Michel Dubois.

Plutôt ça que la rue

Quoi qu'il en soit, il s'agit de reloger les six locataires du 69, avenue de l'Adour. « Les services sociaux ont été

mobilisés. Mais cela va être difficile. La Ville n'a plus de logement d'urgence. Ces personnes ne sont pas connues des bailleurs sociaux. Malheureusement, d'autres attendent », précise l'adjointe Claudine Getten-Porché.

Ironie de la situation : les studios aujourd'hui indignes étaient connus des services sociaux et des associations pour être des hébergements d'urgence, accessibles facilement. Plutôt ça que la rue. Sauf que cela s'est détérioré au fil des ans et des loyers encaissés par le marchand de sommeil.

Urgence des souffrances individuelles. Urgence des services sociaux. Urgence, pour certains, de se faire de l'argent facilement. Urgence de changer de logement ou de faire des travaux de réfection. « Pour tout ce qui touche au logement, on est toujours, toujours dans l'urgence », conclut, amère, l'élue.